



## Commune de St-Maurice, politique énergétique

**Séance du 15 décembre 2022**

Damien Chiffelle, Chef de projet, Crem



# Elaboration du programme de politique énergétique



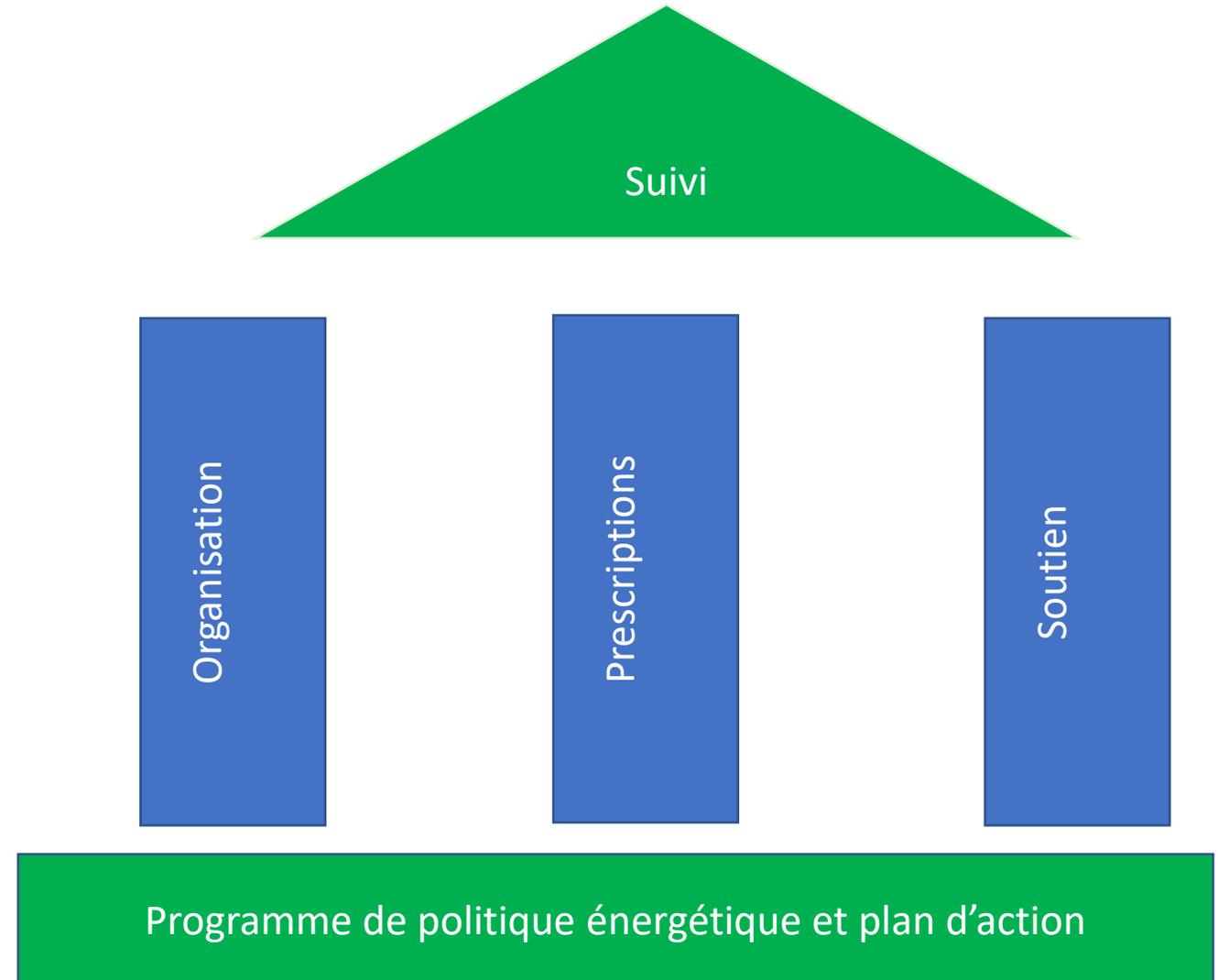
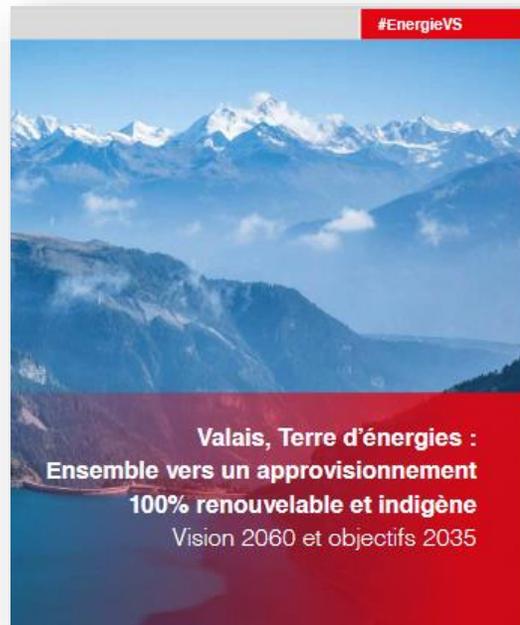
Saint-Maurice



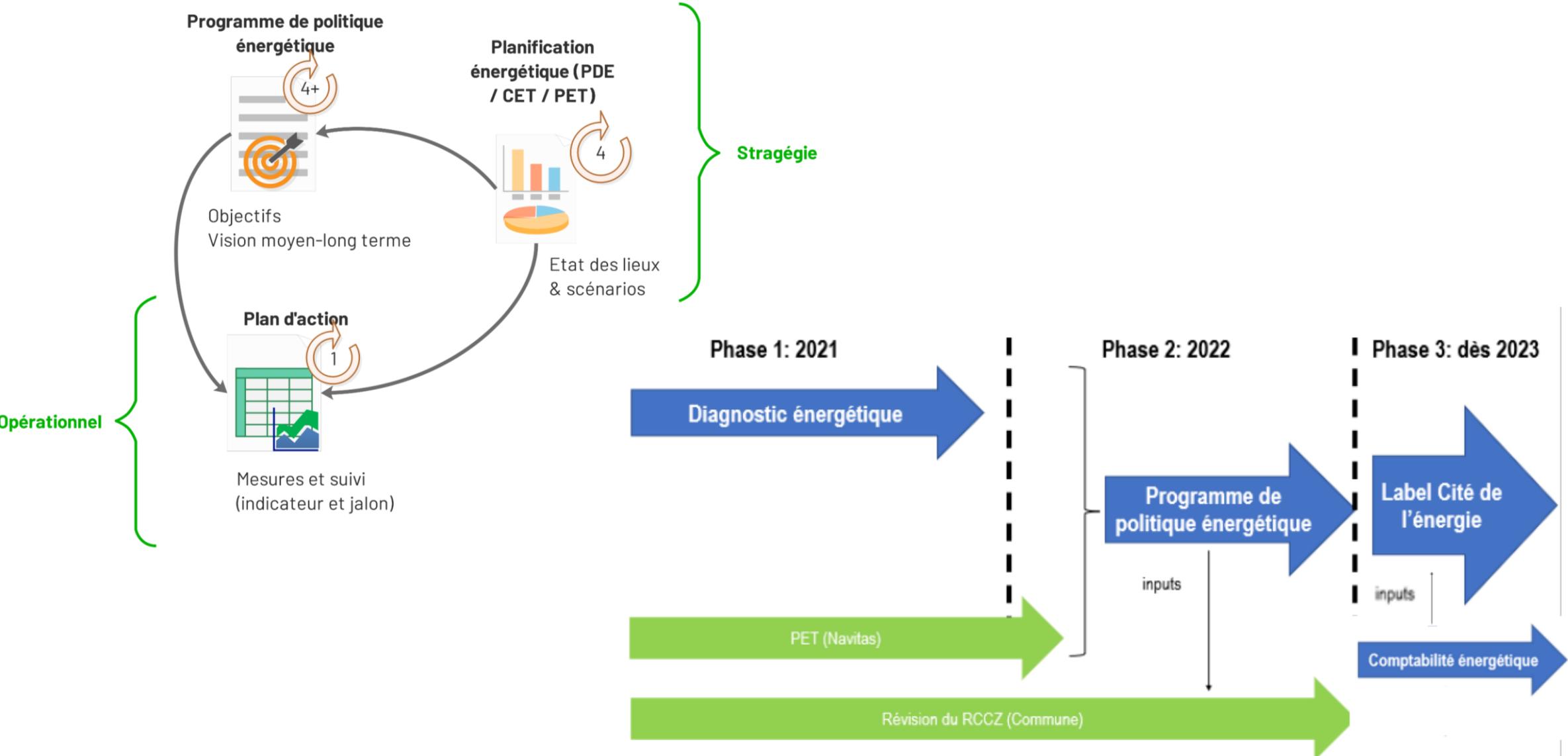
## Planification énergétique territoriale de la Commune de Saint-Maurice

Bilan consolidé, ressources et lignes directrices

St-Maurice, le 09.05.2022  
Gabriel Ruiz, Loïc Chambovey



# Processus et démarches

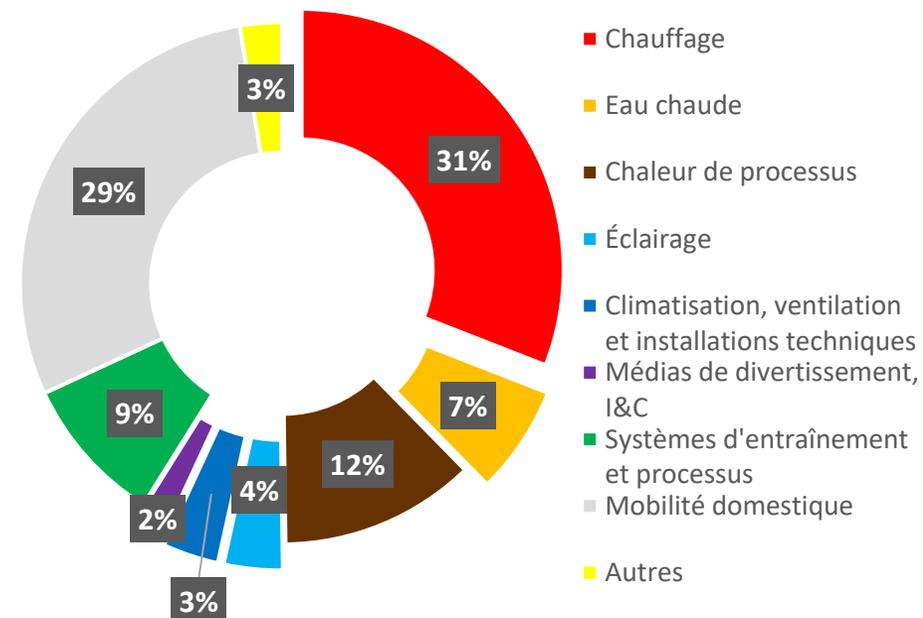


# Pourquoi une Planification énergétique territoriale ?

Une démarche communale centrée sur le bâti pour :

- Définir une trajectoire énergétiques en accord avec les spécificités du territoire d'étude et cohérente avec les objectifs d'ordre supérieur
- Etablir une stratégie visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie du territoire en valorisant les ressources disponibles localement et à lutter contre le réchauffement climatique
- Coordonner le déploiement des énergies avec l'aménagement du territoire

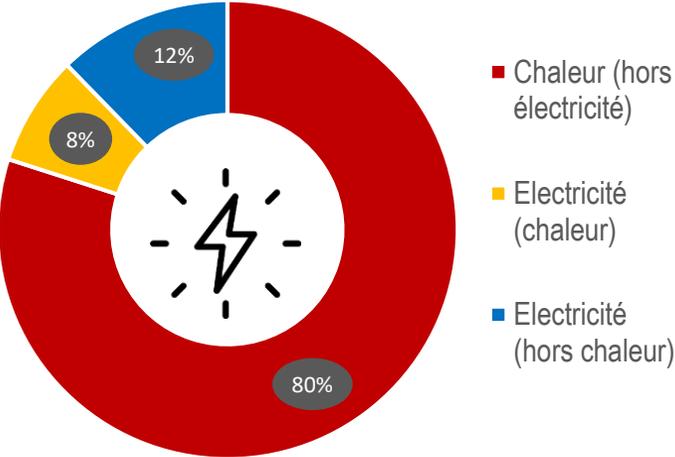
Consommation d'énergie finale en suisse (2020)



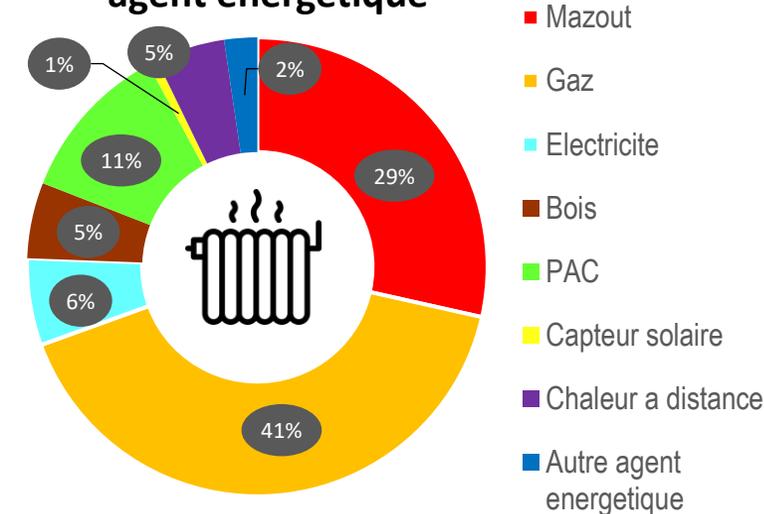
Séance du jour

# Bilan énergétique actuel

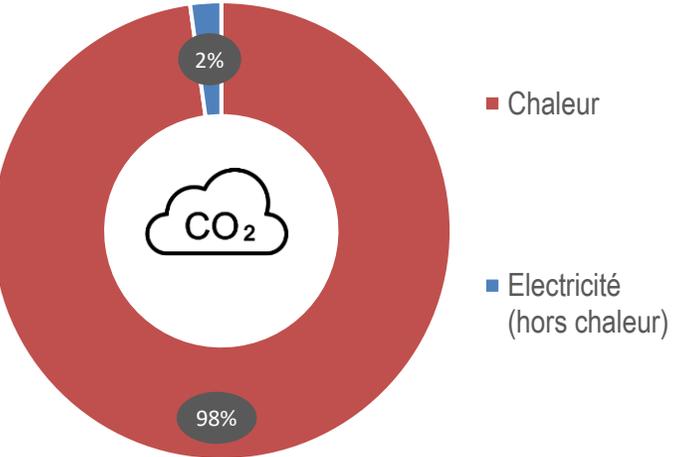
## Énergie finale par service



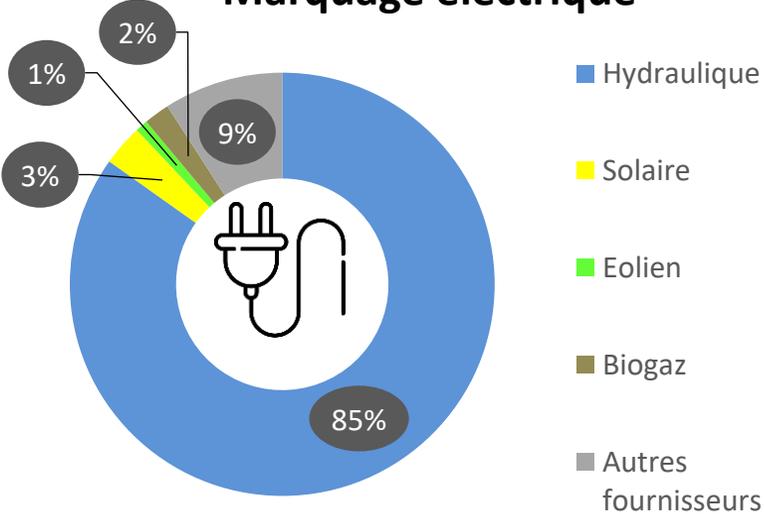
## Consommation de chaleur par agent énergétique



## Émissions de GES par service



## Marquage électrique



Consommation d'énergie finale 100 GWh

- **88%** de l'énergie finale est dédiée à la chaleur, dont **8%** sous forme d'électricité

Emissions de GES 17 kt :

- **98%** des émissions de de GES du parc bâti sont liées à la production de chaleur

Consommation de chaleur 87.9 GWh

- repose encore à **41% sur le gaz** et **29% sur le mazout**

Consommation d'électricité hors chaleur 12.3 GWh

- Le marquage électrique est lui très majoritairement hydraulique

# Objectifs spécifiques communaux

## Vision consolidée

### Propositions de valeurs cibles stratégiques pour la Commune à l'horizon 2035

- I. Réduire d'au moins 50% la consommation d'énergie primaire du parc bâti par habitant
- II. Réduire d'au moins 75% les émissions de GES liées à l'énergie pour le parc bâti
- III. Atteindre 75% d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement du parc bâti
- IV. Maintenir un approvisionnement électrique 100% renouvelable et augmenter la part produite localement

### Propositions d'indicateurs opérationnels pour la Commune à l'horizon 2035

1. Rénover 8'000 m<sup>2</sup> de SRE par an, soit ~4 immeubles et 16 logement individuels par an
2. Remplacer les installations de chauffage fossile ou électrique de ~7 immeubles et 30 logements individuels par an
3. Raccorder 6 à 20 bâtiments à un réseau thermique par an
4. Installer ~3'200m<sup>2</sup> de panneaux solaire PV par an

## Objectifs:

- Chaleur & électricité: repris de la planification énergétique territoriale
  - + Mobilité
  - + énergie grise des biens & services

## 3 principes:

- **Réduction** des besoins énergétique (sobriété et efficacité énergétique)
- **Substitution** du fossile et de l'électricité directe par le développement des énergies **renouvelables** locales.
- **L'exemplarité** de la commune en termes d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable locale

## 3 leviers d'actions pour la Commune:

- Réglementation
- Incitation
- Exemplarité

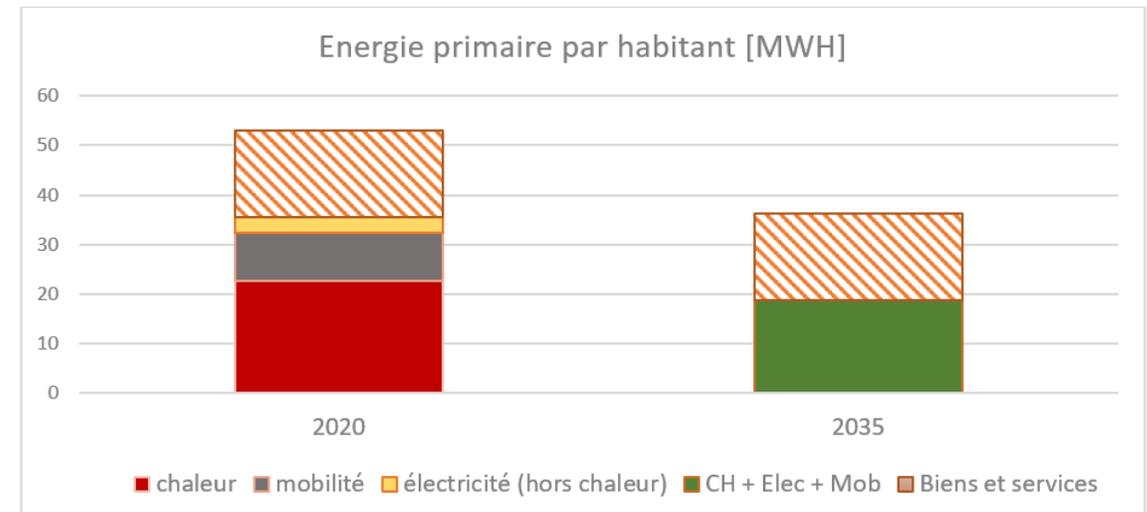


Figure 1: consommation d'énergie primaire par habitant et par année selon l'état 2020 et l'objectif 2035 (Source: NCSA & Crem)

### 1. Réduction des besoins énergétique

- **Mise en place d'un programme de subventions** (dès le 1er janvier 2023) pour :
  - l'analyse énergétique des bâtiments CECB+ (au maximum CHF 1500.- par villa jusqu'à deux appartements / au maximum CHF 3000.- par immeuble)
  - **l'achat d'un vélo** (40 % du prix d'achat, au maximum CHF 300.-)
  - **l'achat d'un pommeau de douche** économiseur d'eau à CHF 10.-/pièce
  - **l'achat d'un demi-tarif CFF** (sur présentation de la facture, bon de CHF 50.- à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus)
  - **la plantation d'arbres majeurs, de vergers à haute tige et de haies vives indigènes** (20 % des coûts, au maximum CHF 5'000.- par demande)

### 2. Substitution du fossile et de l'électricité direct par le développement des énergies **renouvelables** locales.

- Mise en place d'un service de **conseil en énergie** (courant 2023)
- Participation de la commune à un programme d'achat groupé dans les installations de **panneaux solaires pour les privés** (en collaboration avec l'Agglo Chablais / courant 2023)
- Poursuite des études permettant un raccordement au **CAD de la SATOM** (courant 2023-2024)
- Adoption, dans la révision en cours du RCCZ, de normes favorisant la mise en place de **la transition énergétique** (adoption fin 2024)

### 3. L'exemplarité de la commune

- Poursuite du plan de remplacement de l'éclairage public
- Mise en place d'une **comptabilité énergétique** de tous les bâtiments communaux (2023)
- Mise en place **d'un plan mobilité** pour le **personnel de l'administration** communale (2023)
- Nomination d'une **responsable QSE** à l'interne de l'administration (1<sup>er</sup> janvier 2023) avec une responsabilité transversale de suivi des mesures ordonnées
- Lancement du processus **Cité de l'énergie** (2024)